



Droit de succession a qui appartient la maison!?

Par **Viaene melanie**, le **22/03/2018** à **13:47**

Bonjour, alors voila mon père est décédé en 1997 j avais 10 ans et mon frère 6 ans a peu près.

Il n y a pas eu de donation entre époux .

Au moment la ma mère n a pas payer les frais et les droits de donations.

A qui appartient la maison!?

Es que mon frère et moi peuvent réclamer notre part!?

Et es que le faite que ma mère s est remarier entre deux puis divorcer puis pacsé avc cette même personne avait elle le droit de continuer a vivre dedans avec cette personne!? Même en ce moment!?

Et es que elle nous doit la moitié d un loyer depuis que on est parti de la maison mon frère et moi!? Et l autre personne aussi!?

Voilà si une personne compétente pourrais me répondre.

Merci d avance

Par **fabrice58**, le **22/03/2018** à **13:58**

Bonjour, alors voila vous êtes censés avoir reçu votre part au décès de votre père, y a t il eu une attestation de propriété après décès ?

Par **Viaene melanie**, le **22/03/2018** à **14:03**

Merci de votre réponse.

Non nous avons rien eu au décès de mon père.

Je sais pas du tout pour l attestation.

Et je n'ais aucun papier en ma possession.

Par **Viaene melanie**, le **22/03/2018** à **14:05**

Comment je pourrais savoir pour l attestation s'il vous plaît!?

Par **fabrice58**, le **22/03/2018** à **14:07**

Il faut donc faire les choses dans l'ordre et voir un notaire pour faire la succession de votre père. Votre mère a le droit de rester dans le bien et ne vous doit rien puisque la moitié lui appartient.

Par **Viaene melanie**, le **22/03/2018** à **14:09**

D accord je vous remercie beaucoup pour votre réponse bonne journee

Par **youris**, le **22/03/2018** à **18:21**

bonjour,
selon vos messages, il est probable que votre mère n'a jamais demandé à un notaire de s'occuper de la succession de votre père alors que la déclaration au trésor public doit se faire dans les 6 mois suivants le décès sous peine de pénalités.
la maison est toujours au nom de votre mère et de votre père.
salutations